



IMMOBILIER | TRANSACTIONS - VENTE

Comment défiscaliser son investissement immobilier ?

Savoir réduire l'imposition de la transmission d'un immeuble et les revenus locatifs

Durée : 2 jours **Déroulement :** Présentiel

Objectifs :

- Connaître les principes d'imposition et de défiscalisation de la transmission et des revenus procurés par un immeuble
- Identifier et proposer le régime d'imposition adapté au client
- Mettre en œuvre des stratégies de transmission

Programme :

- 1- La défiscalisation dans le cadre d'une transmission
 - Appréhender la fiscalité applicable en cas de transmission
 - Rappel de la fiscalité directe en cas de vente et de succession
 - Identifier et calculer une plus-value immobilière
- Maîtriser les mécanismes de défiscalisation de la transmission
 - Cerner l'avantage fiscal procuré par l'investissement immobilier locatif sous la loi Pinel, sous le censi-bouvard et l'investissement en Outre-Mer
 - L'optimisation de la gestion et de transmission du patrimoine immobilier par le recours à une SCI
 - L'intérêt du démembrement de propriété
 - L'intérêt des donations et des donations-partages.
 - La clause tontinière
- 2- La défiscalisation dans le cadre d'une mise en location
 - Connaître la fiscalité applicable
 - Établir le revenu imposable : les recettes et les charges déductibles
 - Comparer le régime réel d'imposition et le micro-foncier
 - Le déficit foncier
- Connaître les mécanismes de défiscalisation
 - Appréhender le régime d'imposition du loueur en meublé professionnel et du loueur en meublé non professionnel (LMP/LMNP)
 - Identifier l'intérêt et les limites du Borloo ancien, de la loi Malraux et du dispositif applicable aux bâtiments historiques et classés

Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.

Profils :

Conseiller en gestion de patrimoine - Conseiller en investissement immobilier - Agent immobilier - Fiscaliste

Pre-requis :

Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

Attendu :

Attestation de formation certifiant la réalisation d'une formation obligatoire selon la Loi ALUR

Modalités / Moyens :

- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

Modalités d'évaluation :

- Analyse des besoins et positionnement
- Evaluation des acquis par questionnaire
- Enquête de satisfaction à chaud et à froid

Format d'intervention :

- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

Délai d'accès :

1 mois

Tarif :

1180€ / jour

Votre contact :

Olivier SAVEY

olivier.savey@agileos.fr

06.22.64.13.89

Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.